

puissance, le mal recevait la haine et le mépris qu'il mérite. Tout entraînait dans une carrière de perfectionnement, hommes et choses. Tout marchait à la conquête d'un meilleur avenir. Le temps et le genre humain avaient fait un pas.

III

Nous avons dit ailleurs aux lecteurs de la *Revue Canadienne*, les bienfaits que l'autre sexe, si opprimé par l'antiquité profane, doit à la religion de Jésus Christ. Aux âges néfastes où nous reportons notre pensée, il était assujéti à la domination tyrannique de l'homme, qui partout exerçait sur lui un empire absolu. C'était la conséquence fatale de ce qui s'était passé, après la chute de nos premiers pères, entre eux et Dieu au Paradis Terrestre. En punition de la première faute commise sur la terre, la femme coupable avait été condamnée à vivre dans la douleur, sous la puissance d'un maître qui la dominerait par la force, et pendant plus de quatre mille ans, elle resta courbée dans la poussière sous l'arrêt qui la frappait ainsi d'ostracisme politique et civil. Durant cette période de quarante siècles marquée pour l'expiation, la femme païenne porte écrit sur son front l'anathème qui la voue d'avance à la souffrance et à la honte d'une sujétion pleine d'abaissement. En vain cherche-t-elle de loin en loin à se soustraire au poids de cette malédiction qui l'écrase ; vainement essaie-t-elle de conjurer l'action providentielle de la sentence divine exécutée d'une manière inconsciente par celui qu'elle entraîna avec elle dans la désobéissance à l'ordre suprême. Chaque tentative ne fait que serrer plus étroitement les liens qui l'oppriment, et bon gré mal gré, il lui faut se résigner à consumer sa vie dans une dépendance qui ne lui permet d'exister qu'à condition de ramper et d'obéir, expiant de la sorte le crime d'avoir une fois désobéi quand l'obéissance était si facile.

Lasse de l'oppression, jamais entièrement soumise aux rigueurs excessives de son sort et à l'amertume de sa destinée parce qu'elle ignore la cause profonde de cet ordre de choses, vers la fin de la république romaine, elle demande aux législateurs qu'on lui reconnaisse son droit à la liberté. Mais cet essai timide de revendication est repoussé. Le sénat, d'une voix unanime, se range à l'opinion de Caton concluant que l'émancipation qu'elle veut n'est autre que la licence, et qu'il importe pour le bien général de maintenir à son endroit l'ancienne législation qui réfrène ses caprices.